



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 10 octobre 2016

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 16/2016 – CHEMIN DE CHAUDERON, GRANDVAUX –  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N°16/2016 de la Municipalité du 5 septembre 2016;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Chauderon ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 120'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 4'000.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2016

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 10 octobre 2016  
Présidence: M. Thomas Ellis  
Objet : PRÉAVIS 18/2016 – BÂTIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER – DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 18/2016 de la Municipalité du lundi 12 septembre 2016;
- Oûi les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 49 voix et 4 abstentions



**d'autoriser** la Municipalité à disposer d'un crédit extrabudgétaire de CHF 57'000.- TTC pour la gestion des bâtiments du patrimoine financier (comptes « entretien ») sur l'exercice 2016.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2016

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 10 octobre 2016

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL - INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 3 octobre 2016
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)



**de fixer** comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités communales pour la législature 2016-2021 :

1. Président(e) du Conseil communal	2'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	20.-	Par séance

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2016

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz